

Checklist : créer son entreprise en 2026

Les 30 points à cocher, du projet à la première facture. Imprimez-la et avancez étape par étape.

1. Le projet

- ☐ Je sais décrire mon offre en une phrase
« J'aide [client] à [résultat] grâce à [solution] »
- ☐ J'ai identifié mon client idéal et parlé à au moins 5 prospects
- ☐ J'ai fixé mes prix en tenant compte de mes charges et cotisations
- ☐ J'ai estimé mon budget de lancement et mes charges mensuelles
- ☐ Je sais combien de mois je peux tenir sans chiffre d'affaires

2. Le statut

- ☐ J'ai comparé micro-entreprise, EI, EURL, SASU
Comparateur officiel : groupe-eduo.fr/outils
- ☐ Je connais les seuils 2026 de la micro-entreprise
83 600 € (services) / 203 100 € (vente)
- ☐ J'ai vérifié si mon activité est réglementée
Diplôme, carte professionnelle, assurance obligatoire...
- ☐ Je sais si je peux bénéficier de l'ACRE
Depuis 2026 : à demander, réservée à certains publics
- ☐ Si je suis demandeur d'emploi : j'ai simulé ARE ou ARCE avec France Travail

3. Le nom et l'adresse

- ☐ J'ai vérifié que le nom est disponible
Annuaire des entreprises, base des marques INPI, nom de domaine
- ☐ J'ai choisi mon adresse de siège
Domicile, local ou société de domiciliation agréée
- ☐ J'ai vérifié mon bail / règlement de copropriété si je domicilie chez moi
- ☐ J'ai mon justificatif de siège
Contrat et attestation de domiciliation, bail ou justificatif de domicile

4. Les formalités

- ☐ Société : statuts rédigés, datés et signés
- ☐ Société : capital déposé et attestation de dépôt obtenue
- ☐ Société : annonce légale publiée dans le département du siège
- ☐ Déclaration déposée sur formalites.entreprises.gouv.fr
- ☐ Déclaration des bénéficiaires effectifs (sociétés)
- ☐ SIREN / Kbis reçu et vérifié
Le dirigeant obtient son Kbis gratuitement sur MonIdenum

5. Après l'immatriculation

- ☐ Compte bancaire professionnel ouvert
Obligatoire en société ; en micro dès 10 000 € de CA deux années de suite
- ☐ Espace professionnel créé sur impots.gouv.fr
L'avis de CFE n'est plus envoyé par courrier
- ☐ Compte Urssaf activé et calendrier des déclarations noté
- ☐ Assurance responsabilité civile professionnelle souscrite
- ☐ Logiciel de facturation compatible facture électronique
Réception obligatoire depuis sept. 2026, émission en sept. 2027
- ☐ Plateforme agréée choisie pour vos factures électroniques
- ☐ Mentions légales du site et conditions générales rédigées
- ☐ Outil de suivi : recettes, dépenses, échéances
- ☐ Déclaration de CFE (1447-C-SD) avant le 31 décembre de l'année de création
Sauf dispense
- ☐ Premier client facturé 🎉

Besoin d'une adresse de siège pour votre immatriculation ? **Domiciliation dès 19 € HT/mois, attestation sous 2 heures ouvrées** · groupe-eduo.fr · 07 83 49 74 07 · contact@groupe-eduo.fr

Informations générales à jour en octobre 2026. Elles ne remplacent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable personnalisé.